

CAPES

ANGLAIS

Session 2021

Épreuve de composition

Préparation et sujets corrigés

Au programme

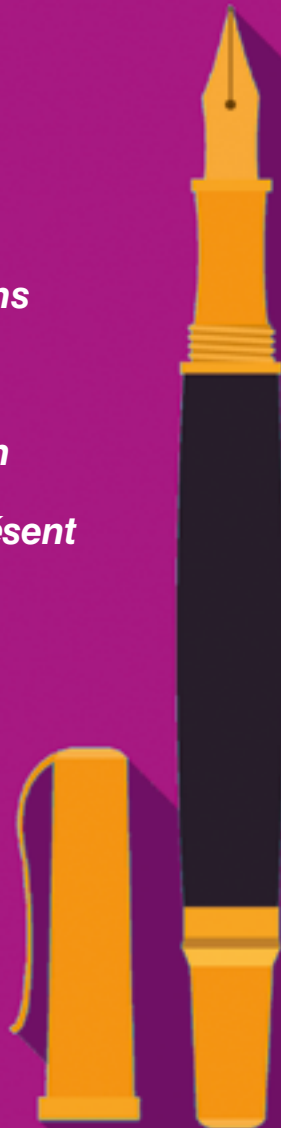
Voyages et migrations

Art et contestation

Diversité et inclusion

Le passé dans le présent

Utopies, dystopies



Sous la direction de
Flavien Bardet



Épreuve de composition au CAPES d'anglais

Session 2021

Préparation et sujets corrigés

Sous la direction de

Flavien Bardet

Maître de conférences en études anglophones,
Université Bordeaux Montaigne

Avec les contributions de

Nicolas Bourguès

Professeur agrégé d'anglais

Marine Boyer

Professeure agrégée d'anglais

Richard Davis

Professeur des Universités,
Université Bordeaux Montaigne

Thomas Goncalves

Professeur agrégé CPGE littéraire,
académie d'Amiens

Xavier Lachazette

Maître de conférences,
Le Mans Université

Pierre-François Peirano

Maître de conférences,
Université de Toulon

Guilène Révauger

Professeure agrégée d'anglais,
docteure en études du monde anglophone

Catherine Heyrendt-Sherman

Maître de Conférences, Université
de Reims Champagne Ardenne

Alexandra Sippel

Maître de conférences,
Université Toulouse Jean-Jaurès



Je tiens à remercier l'ensemble des contributrices et des contributeurs à cet ouvrage, qui ont su livrer en temps et en heure, dans des conditions « post-confinement » parfois difficiles, un travail qui devrait satisfaire les futur(e)s candidat(e)s aux concours.

Pour Aaron et Yael

FB

ISBN 9782340-042124

©Ellipses Édition Marketing S.A., 2020

32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Table des matières

L'épreuve CLÉ – Composition en langue étrangère –
au CAPES/CAFEP externe d'anglais : conseils méthodologiques.....5

Partie 1

Voyages et migrations 35

Dossier 1 • Sujet officiel session CAPES externe d'anglais 201837

Commentaire méthodologique42

Dossier 2 • Littérature britannique.....54

Commentaire méthodologique58

Commentaire rédigé66

Dossier 3 • Civilisation Commonwealth..... 74

Commentaire méthodologique81

Commentaire rédigé93

Dossier 4 • Civilisation américaine 100

Commentaire méthodologique 105

Commentaire rédigé116

Partie 2

Art et contestation 125

Dossier • Littérature britannique.....127

Commentaire méthodologique131

Commentaire rédigé 140

Partie 3

Diversité et inclusion 147

Dossier 1 • Littérature britannique.....148

Commentaire méthodologique 152

Commentaire rédigé 161

Dossier 2 • Civilisation britannique170

Commentaire méthodologique173

Commentaire rédigé 188

Dossier 3 • Civilisation Commonwealth	197
Commentaire méthodologique	203
Commentaire rédigé	214
Partie 4	
Le passé dans le présent	221
Dossier 1 • Civilisation américaine	223
Commentaire méthodologique	227
Commentaire rédigé	235
Dossier 2 • Civilisation britannique	242
Commentaire méthodologique	246
Commentaire rédigé	258
Partie 5	
Utopies, dystopies	269
Dossier 1 • Littérature britannique	271
Commentaire méthodologique	277
Commentaire.....	281
Commentaire rédigé	286
Dossier 2 • Civilisation américaine	293
Commentaire méthodologique	299
Commentaire rédigé	312
 Les auteurs	 323

L'épreuve CLÉ – Composition en langue étrangère – au CAPES/CAFEP externe d'anglais : conseils méthodologiques

Flavien Bardet

Présentation de l'épreuve CLÉ

Quelques généralités

L'ouvrage suivant se présente sous la forme de sujets originaux spécialement pensés pour offrir aux futur(e)s candidat(e)s au CAPES/CAFEP externe d'anglais le plus large éventail possible de pistes de réflexion sur les deux grands domaines disciplinaires académiques que sont la littérature et la civilisation pour les études anglophones. Les sujets d'admissibilité en composition s'inscrivent en effet obligatoirement dans l'un de ces deux champs d'étude – **littérature ou civilisation** –, la linguistique, la traduction et la didactique, les trois autres grands domaines de l'anglistique, ayant les faveurs des autres épreuves d'admissibilité et d'admission.

Nous avons pris soin de nous adresser au plus grand nombre, spécialistes ou non des études de langue, littératures et civilisations anglo-saxonnes. Nous serons à ce titre parfois appelé(e)s à rappeler ce qui pourrait passer pour des évidences aux étudiant(e)s ayant complété une licence d'anglais. Les conseils qui suivent s'appuient sur une expérience des concours et de la formation universitaire aux épreuves du CAPES, et tentent de synthétiser les grandes étapes et les grands écueils du commentaire en langue étrangère. Les corrigés qui composent l'ouvrage prodiguent à leur tour de nombreux conseils « en contexte » qui pourront aussi être mobilisés.

Concernant l'épreuve, les dossiers CLÉ à traiter se composent **au maximum de trois documents, dont un peut être de nature iconographique**. Les sujets de ces sept dernières années n'ont cependant toujours été constitués que de textes, au nombre de deux ou de trois, ce qui n'exclut pas à l'avenir la présence de l'image. Pour le présent ouvrage, parce que nous souhaitons essentiellement nous attacher à la dimension méthodologique de la composition au CAPES/CAFEP, et parce que nous nous inscrivons dans la continuité des épreuves proposées

par les jurys ces dernières années, nous ne retiendrons que des dossiers texte. Chaque dossier respecte les normes établies par le directoire du jury et se trouve donc conforme aux attentes du concours.

Nous attirons l'attention de toutes et tous les futur(e)s candidat(e)s sur une lecture parfaitement obligatoire pour la préparation des épreuves : il s'agit des **rapports des jurys de CAPES**, disponibles sur le site du Ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit de documents officiels présentant des exemples de sujets corrigés ainsi que de nombreuses pistes méthodologiques et d'indications de correction linguistique. Les candidat(e)s doivent connaître les derniers rapports, ce sont eux qui font foi quant à la méthodologie des épreuves. Cet ouvrage n'a aucunement vocation à s'y substituer, pas même à les compléter ; il vise à proposer aux candidat(e)s une multitude d'approches et une ouverture sur de nouvelles pistes de réflexion. Les candidat(e)s trouveront le dernier rapport en date à l'heure où ces lignes sont imprimées à l'adresse suivante : https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/72/0/Rj-2019-capes-externe-anglais_1179720.pdf.

En suivant le lien vers le rapport de jury du CAPES externe session langue vivante anglais, les candidat(e)s trouveront le rapport 2019, dernier publié en date – la situation sanitaire de 2020 n'a pas permis que les concours se déroulent dans des conditions normales ; les rapports seront en outre publiés seulement en fin d'été 2020. Les rapports plus anciens, 2018 et 2017 peuvent aussi présenter un intérêt puisqu'ils s'inscrivent dans la refonte du concours initiée à la session 2017 en ce qui concerne l'épreuve de Composition en Langue Étrangère (CLÉ).

Thème et axes : nouveautés 2021

L'épreuve CLÉ est une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 5 heures. La seule consigne donnée pour les sujets de composition tient en six mots : « ***Compare and contrast the following texts*** ». Depuis la session 2017 cependant, il est demandé aux candidat(e)s de problématiser leur commentaire autour d'un **thème** ou d'un **axe**. Pour la session 2021, le directoire du jury a retenu 4 « axes » et un « thème » qui devront servir de ligne directrice au commentaire. Avant de traiter cette question que les préparateurs à l'université désignent généralement par le terme de « **notion** » – suivant en cela fort logiquement la terminologie des épreuves d'admission –, précisons que cette **référence aux axes ou au thème, bien qu'absente de la consigne** – jusqu'à la session 2019 tout au moins –, est **absolument obligatoire**. Une copie qui ne la mentionnerait pas pourrait se voir, sinon disqualifiée, à tout le moins lourdement sanctionnée.

La crise sanitaire de mars-mai 2020 n'a pas permis aux épreuves d'admissibilité du CAPES externe d'anglais de se tenir selon le calendrier initialement retenu, ce qui explique qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne disposons ni des sujets 2020, ni a fortiori du corrigé ou du rapport.

Le présent rédacteur avait participé en 2017, alors qu'il était membre du jury du CAPES, aux travaux de réflexion initiés par le directoire du concours et visant à inclure la mention des axes et des thèmes à l'épreuve CLÉ. Le sujet CLÉ 2017 proposé par le présent auteur fut ainsi le premier à réellement sanctionner la mention d'un axe/thème. Parmi les raisons qui avaient poussé les responsables du concours à inclure les axes/thèmes, certaines étaient d'ordre professionnalisant (inclure une dimension didactique censée distinguer encore plus clairement le CAPES de l'agrégation), d'autres plus clairement méthodologiques (aider à la phase de problématisation en offrant des pistes de réflexion). C'est sur cet aspect méthodologique que nous insisterons dans les pages qui suivent.

*Il est indispensable de considérer la problématisation et la lecture du dossier à travers l'axe/le thème comme une volonté d'aider les candidats à synthétiser leur pensée. L'axe/thème est là pour guider la réflexion et la compréhension du dossier, et éviter les fausses pistes et les contresens. **L'axe/thème donne un cadre de réflexion** ; il permet en cela de borner et de circonscrire les thèmes que le jury souhaite voir développer.*

Ainsi, depuis la session 2017, les candidats sont appelés à s'appuyer sur un thème issu des programmes de collège ou sur l'un des quatre axes issus des programmes de lycée pour guider leur **commentaire en littérature ou en civilisation** : il n'y a donc pas de thème ou axes réservés à la littérature ou à la civilisation. Les préparateurs ont en outre été informés publiquement du renouvellement du thème tous les deux ans ainsi que du renouvellement des axes par moitié chaque année. Le 17 avril 2020, les nouveaux programmes en vigueur pour les épreuves d'admissibilité en 2021 et 2022 ont été publiés par le Ministère de l'Éducation nationale : (https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe_21/98/1/p2021_capes_ext_lve_anglais_1274981.pdf). Le thème et les axes retenus pour l'épreuve CLÉ 2021-2022 sont les suivants :

Thème des programmes de collège

- Voyages et Migrations

Axes d'étude des programmes de lycée

- Art et contestation
- Diversité et inclusion
- Le passé dans le présent
- Utopies, dystopies

Spécificités de la civilisation/littérature

Dans le but de désamorcer un débat récurrent depuis les nouveaux programmes de CAPES/CAFEP externe d'anglais, nous insistons sur le fait qu'**il n'est pas prévu qu'un axe ou thème puisse être réservé à un domaine d'étude particulier** : les candidat(e)s pourront ainsi parfaitement traiter un dossier de civilisation sous l'angle de « utopies, dystopies », pourtant apparemment essentiellement littéraire. Pour clarifier encore notre propos :

Chaque axe/thème peut faire l'objet d'un dossier en civilisation comme en littérature.

Les dossiers, en revanche, seront toujours soit des dossiers de civilisation (US/GB/Commonwealth) soit des dossiers de littérature : les « mélanges » méthodologiques littérature-civilisation ne sont pas prévus. **Un dossier sera toujours inscrit dans une discipline spécifique (littérature ou civilisation)** ; il est vivement déconseillé d'appliquer une lecture civilisationnelle à un dossier littéraire (et inversement bien entendu). Le panachage britannique/États-Unis/Commonwealth est, en toute logique, parfaitement possible : un même dossier, en civilisation ou en littérature, peut ainsi parfaitement présenter des extraits d'origine britannique, américaine et, à simple titre d'illustration, indienne.

La dimension disciplinaire (littérature ou civilisation) devra en revanche faire l'objet d'une grande attention de la part des candidat(e)s. Il serait parfaitement malvenu de traiter, à titre d'exemple, un dossier présentant des extraits d'ouvrage de John Maxwell Coetzee et de Nadine Gordimer sous un angle **strictement** civilisationnel centré sur l'histoire des politiques de séparation ou sur la mise en place de l'apartheid. *A contrario*, un dossier de civilisation présentant un discours de Winston Churchill et un extrait d'ouvrage de Ian Kershaw pourrait difficilement être compris sous l'angle unique de la caractérisation ou de la focalisation. On appliquera une lecture et une méthodologie littéraires à un dossier en littérature

tout comme on appliquera une lecture et une méthodologie de civilisationniste à un dossier en civilisation ; ceci ne signifie pas pour autant que des axes/thème soient réservés à l'un de ces deux domaines.

Concernant les axes et le thème, il est en effet souvent possible de traiter un dossier sous plusieurs angles – en littérature OU en civilisation. Il sera alors bien entendu exigé des candidat(e)s qu'ils/elles opèrent un **choix clair** et qu'ils/elles s'y tiennent. Si, à simple titre d'exemple, un dossier en littérature présentant des extraits de classiques de Ralph Ellison (*Invisible Man*) ou d'Aldous Huxley (*Brave New World*) pourrait *a priori* tout aussi bien être compris sous l'angle « art et contestation » ou « utopies, dystopies » – deux axes qui se prêtent particulièrement bien à l'interprétation des œuvres de science-fiction et d'anticipation –, il sera demandé aux candidat(e)s de se tenir à un choix spécifique, qui sera par la suite justifié par le traitement du commentaire. Pour résumer : **à une discipline – civilisation OU littérature – peuvent correspondre plusieurs axes/thème ; à une discipline – littérature OU civilisation – ne peut correspondre qu'une méthodologie du commentaire.**

Une dernière remarque sur le plan notionnel : **nul besoin de traduire en anglais les axes ou le thème dans la copie.** En effet, et à simple titre d'exemple, le terme « inclusion » dans l'axe « diversité et inclusion » doit-il être rendu en anglais par « *inclusion* » (possible) ou par « *inclusiveness* » (plus vraisemblable) ? Pour éviter toute forme de contresens, le jury n'exige pas que soient traduits les axes/thème. L'emploi du français dans la dénomination de l'axe/thème choisi est donc non seulement possible, mais aussi souhaitable (mais pas, pour autant, obligatoire).

Quelques pistes de réflexion (non-exhaustives)

Dans le but d'ouvrir la réflexion sur l'épreuve, nous proposons des exemples de sujets de dossier pouvant faire l'objet de traitement en fonction des axes/thème retenus pour la session 2021. Insistons sur le fait que ces pistes n'ont pour unique but que de mettre en lumière l'aspect pluridisciplinaire de l'épreuve CLÉ, qu'elles ne sont en rien restrictives et qu'elles ne doivent en conséquence par être comprises pour seules grilles de lecture des futures épreuves. En 2021, les axes/thème seront les suivants :

Thème des programmes de collège :

Voyages et Migrations

- **En littérature :** *littérature postcoloniale, déplacement et expérience des anciens sujets de l'Empire en Inde, en Afrique, en Europe (V.S. Naipaul, R.K. Narayan, Zadie Smith).*
- **En civilisation :** *la conquête de l'Ouest, la Frontière, l'expédition Lewis and Clark, le multiculturalisme et l'expérience de l'exil (Empire Windrush).*

Axes d'étude des programmes de lycée :

Art et contestation

- **En littérature :** *le titre de « poet laureate » et la question de l'art officiel, notamment dans les dictatures, la culture populaire, les comics, le modernisme (F.S. Fitzgerald, This Side of Paradise), le post-modernisme, le nouveau roman, la poésie folk (B. Dylan, Nobel de littérature 2016) ou beat (A. Ginsberg, Howl, W. Burroughs, Junkie, Blade Runner : A Movie).*
- **En civilisation :** *le street art minimaliste (K. Haring aux USA) ou politique (Banksy en Grande-Bretagne), certains mouvements musicaux (rap/hip-hop, punk en Grande-Bretagne, grunge aux USA), l'importation de l'art étasunien en Europe après la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences muséographiques, le pop art (Jasper Johns) et l'abstraction (Cy Twombly), mais aussi les préraphaélites, la contreculture aux USA (Blaxploitation, sexploitation, films de genre).*

Diversité et inclusion

- **En littérature :** *J. Baldwin, Notes of a Native Son, R. Ellison, Invisible Man, G. Orwell, Down and Out in Paris and London (sur la pauvreté), J. Coe, Middle England (sur le Brexit), Ben Judah, This is London (sur le gentrification), F. Burnett, The Secret Garden (sur les relations enfants/parents), littérature post-coloniale et coloniale.*
- **En civilisation :** *l'esclavage, les rapports entre administration coloniale et peuples colonisés, le racisme, le sexisme, les discriminations, textes d'A. Jackson, de M.L. King ou de Malcolm X aux USA, de Gandhi, de N. et W. Mandela, de W. Churchill, les rapports de classe, de sexe, de religion, le Brexit, the Windrush*

scandal (2018) la présidence Trump et le mouvement Black Lives Matter ou, à l'inverse, Obama, les stéréotypes et les clichés menant à l'exclusion (cas particulier de l'Irlande par exemple).

Le passé dans le présent

- **En civilisation** : Les réécritures de l'histoire (rewritings/retellings), les mouvements réactionnaires en politique, les autobiographies politiques, le révisionnisme (qui, rappelons-le, n'est pas synonyme de négationnisme : le négationnisme est le refus de reconnaître l'existence des crimes nazis, notamment des chambres à gaz, au cours de la Seconde Guerre mondiale [en France, le négationnisme est logiquement condamné par la loi] ; le révisionnisme consiste en une révision, une nouvelle interprétation d'événements historiques, qui ne vont pas obligatoirement dans le sens d'une vision extrémiste de l'Histoire), la nouvelle histoire, l'école de Boulder (H. Zinn).
- **En littérature** : le post-modernisme britannique (J. Coe) ou américain (D. deLillo, B. Easton Ellis) et l'expression d'une forme de cynisme concernant la société de consommation moderne, les réécritures et les adaptations modernes de grands classiques, l'autobiographie, la biographie.

Utopies, dystopies

- **En littérature** : science-fiction, anticipation (I. Asimov, R. Bradbury), les conceptions « classiques » de l'utopie (T. More, Utopia, F. Bacon, New Atlantis, J. Harrington, Oceana).
- **En civilisation** : les mouvements millénaristes aux États-Unis, le socialisme utopique (R. Owen), les conceptions des premiers colons en Amérique (J. Winthrop), la promotion de l'impérialisme britannique à l'ère victorienne comme vecteur de « progrès » et de « civilisation », le terme même de « civilization », l'utopie revisitée en politique (J.A. Froude, Oceana, or England and her Colonies).

Outils méthodologiques

Quelques généralités

Seul(e)s les candidat(e)s les moins bien préparé(e)s proposent – le cas se présente systématiquement chaque année – un « plan » binaire « **compare** » puis « **contrast** » se bornant à opposer les deux/trois documents du dossier – cherchant dans un premier temps les points communs avant de passer dans un second temps aux différences. Cette vision de l'épreuve se révèle trop souvent stérile, limitée à une simple confrontation des documents sans ligne directrice. Un autre écueil propre à un réel manque de préparation consiste à **juxtaposer les commentaires des trois documents**, où la première partie sera consacrée au document A, la deuxième au document B, etc. Ces deux types de production sont lourdement sanctionnés. Un autre écueil trop souvent rencontré tient à la **dissertation** : les candidat(e)s conçoivent alors les documents comme une simple base de discussion sur un thème transversal, commun aux différents documents du dossier, sans référence à ces derniers. Dans le pire des cas, les jurys se retrouvent parfois confrontés à des « commentaires » faisant état de leur propre expérience (où un(e) candidat(e) fera état de ses propres voyages pour montrer à quel point tel ou tel document s'inscrit dans la réalité) : dans ce type d'exemple, le jury conclura souvent à un **hors sujet**.

Rappelons ainsi que l'intérêt de l'épreuve, dans une **optique tant universitaire que professionnalisante**, est de dégager des documents les thèmes communs et de pousser les candidat(e)s à dépasser les évidences d'une lecture au premier degré des documents. L'épreuve est conçue, dans sa dimension disciplinaire académique, comme un exercice de décryptage. Les futur(e)s professeur(e)s seront appelé(e)s à guider leurs élèves au-delà des évidences :

- un texte de civilisation – un discours politique par exemple – ne devra pas être pris au premier degré. Les candidat(e)s seront appelé(e)s à mettre en question le point de vue de l'auteur(e), à contester et à comprendre les multiples points de vue, éventuellement contraires, présents dans les autres documents ;
- un extrait littéraire dépassera la simple « autopsie » textuelle et ne se contentera pas d'une lecture de surface et de son corollaire stylistique formel délaissant le fond. La maîtrise du lexique technique de l'analyse n'apporte rien en soi : savoir qu'un narrateur est homodiegétique n'a d'intérêt que si de telles remarques font progresser le commentaire de fond.

Pièges à éviter, civilisation et littérature

En-dehors, à l'évidence, des hors sujet grossiers ou des contresens malheureux – confondre Mexican War et Civil War, Déclaration d'Indépendance et Constitution, esclavage et apartheid, etc. –, le commentaire en civilisation pose souvent un certain nombre de problèmes d'ordre méthodologique face auxquels trop de candidat(e)s se sentent démun(e)s. Le doute principal semblant assaillir celles et ceux appelés à composer en civilisation tient à l'aspect « historique » de la discipline. Deux écueils se présentent alors : la **non prise en compte du contexte historique** ou son opposé dialectique, la **sur-prise en considération des développements historiques** parallèles aux documents. Dans un cas, les candidat(e)s proposeront un commentaire pseudo-littéraire, basé sur la forme uniquement, dans l'autre les documents seront traités de loin, le commentaire tenant alors plus de la dissertation sur le thème central du dossier que du commentaire à proprement parler.

Considérer que le **commentaire littéraire** n'est qu'un exercice purement formel montre une méconnaissance profonde de ce noble champ de recherche ; penser que la **civilisation** se résume à l'histoire est tout aussi insultant pour les universitaires spécialistes de cette discipline. Il est **hors de question de séparer forme et fond**, que ce soit en civilisation ou en littérature, l'une devant servir à éclairer l'autre.

Les candidat(e)s seront bien avisé(e)s de ne surtout pas proposer un plan traitant en première partie de stylistique/de modalité/de figures de style, pour ensuite ouvrir une discussion sur, par exemple, les intentions des auteur(e)s.

En civilisation, le non-prise en compte du contexte mènera souvent les candidat(e)s à manquer le thème, et donc le but même, du dossier ; les copies tombent alors souvent dans la description, voire dans le récit, puisque la raison pour laquelle les documents ont été assemblés au sein d'un même dossier n'est pas bien saisie. À l'inverse, une sur-prise en compte du contexte mène parfois à une dissertation où le dossier n'est plus qu'un prétexte à de l'histoire événementielle sans grand lien avec les documents. On perd alors ce qui fait la raison d'être de l'épreuve : **le point de vue des auteur(e)s sur le point de civilisation présent au centre du dossier**. C'est bien en cela que consiste l'exercice du commentaire en langue étrangère, et cela s'applique bien entendu au commentaire littéraire.

Ainsi, les candidat(e)s ne devront pas se sentir bridé(e)s par un manque de connaissances historiques pour aborder la dimension civilisationnelle d'un commentaire. S'il est toujours bienvenu de connaître les grandes dates et les grands événements de l'histoire des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Commonwealth, il est toujours tout à fait possible de proposer des interprétations pertinentes sur des périodes insuffisamment maîtrisées par les candidat(e)s. Il faut pour cela bien saisir ce qui se trouve au cœur du dossier – ce qui n'empêchera pas des points de vue divergents sur le thème commun : c'est ce point qui constituera l'architecture de la problématique.

En littérature, les candidat(e)s sont en général moins effrayé(e)s par la dimension de contextualisation historique (dates, événements), ce qui n'empêche pas cependant certaines **dérives « civilisationnelles »** qui tendent à nier la dimension fictionnelle ou artistique de certains dossiers : on traitera par exemple un dossier en littérature postcoloniale sous un angle marxiste ou à l'aune exclusive de certains mouvements de libération nationale. Une autre dérive propre à **l'application d'une méthodologie civilisationnelle à la littérature** consiste – le cas est plus rare – à inscrire le dossier dans un courant spécifique, ce qui peut potentiellement mener à de longs développements sur le genre littéraire : on perd alors, une fois de plus, contact avec les documents eux-mêmes, cette fois-ci en privilégiant le fond au détriment de la forme.

L'autre écueil majeur du commentaire littéraire consiste à **confondre auteur/narrateur ou personnage**, et à attribuer une dimension réelle – pas seulement réaliste – à une œuvre de fiction. En découle parfois une **analyse « psychologisante »** où il sera prêté au personnage des traits et des réactions vraisemblables qui oublient le propos même de l'auteur.

De même, il est toujours intéressant de proposer un **éclairage sur le contexte culturel** du dossier – ce qui, dans le présent ouvrage, apparaîtra en ouverture de chaque corrigé – ; les longs développements sur des thèmes parallèles aux documents, c'est-à-dire détachés de l'analyse desdits documents, seront en revanche généralement considérés comme **hors sujet**. Précisons d'emblée que ce sont les passages « incriminés » qui seront considérés hors sujet, pas l'ensemble de la copie ; les candidat(e)s se verront pour autant sanctionné(e)s sur la note finale de l'exercice.

Pour résumer, s'il est primordial de saisir le thème central du dossier, c'est bien le point de vue mis en avant dans chaque document sur ce grand sujet commun qu'il conviendra d'explicitier. Une « dissertation » s'appuyant vaguement sur les documents sera sanctionnée de manière sévère.

La qualité de l'anglais

Nous traiterons dans cette partie des erreurs les plus fréquemment observées. En préambule à cette présentation, notons que le jury a les mêmes attentes linguistiques qu'universitaires, à savoir un niveau d'anglais sanctionnant une quatrième année d'études anglophones à l'université. Nous parlons bien ici de niveau attendu, les candidat(e)s venant d'horizons divers sont bien entendu invité(e)s à composer sans que cela n'impacte leurs chances d'admission : leur maîtrise de la langue anglaise est en revanche un impondérable sur lequel le jury ne saurait transiger. Il nous est impossible dans le cadre de cet ouvrage de proposer un compte rendu de toutes les erreurs à éviter. Nous renvoyons donc les candidat(e)s vers les derniers rapports de jurys publiés sur le site du Ministère de l'Éducation nationale. Nous ne ferons que quelques remarques que l'expérience des concours et de la formation universitaire aux concours nous a appris à débusquer :

- de même qu'une langue grammaticalement et syntaxiquement correcte est nécessaire à la réussite aux épreuves d'admissibilité (et d'admission, bien entendu), le **niveau de langue est censé être adapté à la nature du concours**. Les correcteurs relèvent souvent des **familiarités** (« *well, you know* » et autres adresses directes aux correcteur(rice)s), des **contractions** (« *he can't* » pour « *he cannot* »), voire des **abréviations** (« *doc* » pour « *document* » dans le corps du texte [accepté quand il s'agit de référencer les documents], « *pb* » pour « *problem* », « *wd* » pour « *would* ») qu'il est préférable d'éviter – **les contractions ne sont pas fautives** mais peuvent relever d'un niveau de langue familier. Tous ces problèmes de niveau de langue inadapté peuvent potentiellement entraîner des sanctions se traduisant directement sur la note finale. Ils donnent en outre une image peu sérieuse de futur(e)s professeur(e)s censé(e)s corriger le langage SMS de certain(e)s de leurs élèves... ;
- **bannir le présent de narration en civilisation** → si le présent de narration existe bien en anglais, il relève de la licence artistique et n'a pas sa place dans un exercice scolaire/universitaire/scientifique. Pour disserter sur des éléments passés, on aura ainsi recours au prétérite et aux autres temps du passé (« **In 1870, Britain is an imperial nation* »). En revanche, lorsqu'il est question de s'intéresser au texte, et non aux événements auxquels celui-ci renvoie, nous aurons recours au présent (« *document A deals with 1870s Britain* »). Le commentaire littéraire aura recours au présent pour éviter la confusion entre

le personnage et une existence réelle qui lui serait prêtée (si l'on écrit « *Gatsby thought Daisy was attractive* », on comprend qu'il a réellement existé ; on écrira plutôt « *In the extract, Gatsby feels...* ») ;

- **revoir l'utilisation des present/past perfect et les valeurs du prétérite** → ainsi, lorsqu'il est question d'événements précisément situés dans le temps, on utilisera le prétérite (« **Document A has/had been written in 1911* »). Il est vivement conseillé aux candidat(e)s de revoir l'utilisation de ces deux aspects. Lire que tel ou tel document « *has been written in ...* » (au lieu de « *was written* »), pour reprendre l'exemple précédent, implique une **confusion entre le present perfect et le passé composé français**. Rappelons que le *present perfect* implique un bilan présent lié à une action passée. La simple description d'un événement passé, et cela d'autant plus que l'événement en question est daté précisément, se fera au prétérite ;
- **revoir les questions indirectes** → notamment pour la formulation des problématiques sous forme de questionnement (« **We will wonder to what extent did the author defend women's right to vote* »). Pour rappel, nous dirions au style direct : « *Who are you?* », mais « *She asked who he was* » (et non « **she asked who was he* ») au style indirect. Au style indirect, de plus, le point d'interrogation disparaît ;
- **lexique** → un **registre parfois pauvre** mène souvent à des formulations creuses et passe-partout tenant plus du lieu commun que de l'analyse. On notera de trop nombreux commentaires vides tels que « *this is a strong argument* », sans autre forme de jugement, pour expliquer une citation. Ce type de commentaire tient de la mauvaise description, voire du lieu commun, et n'apporte absolument rien à la compréhension du document. On notera aussi l'emploi parfois excessif d'**adjectifs simples** tels que « **good** », « **bad** » ou « **nice** » pour décrire les opinions des auteurs, ce qui empêche trop souvent de rentrer dans les documents en profondeur ;
- **THE Vs 0 : la détermination** → par exemple : **the document B/*in the line 15/*the Great Britain is part of the EU* ou à l'inverse **0 British thought that/*0 German people* ;
- **les adjectifs de nationalité** → ils prennent obligatoirement une majuscule, qu'ils soient en position de nom ou d'adjectif (« *the French/a French programme* ») ;
- **les pays** : Pas de tiret entre « *United* » et « *States* » dans « *United States* » (qui est, en anglais, suivi du singulier : « *the United States is* » ; pas plus qu'entre « *Great* » et « *Britain* » (« *Great Britain is a European state* ») ;

- **la structure ONE OF THE** → est suivie d'un nom pluriel MAIS d'un verbe au singulier : ONE OF THE N-plur V-s. Il s'agit d'un élément singulier issu d'un ensemble pluriel qui réalise, seul, le procès. Ainsi, « *one of the people is standing* », et non « **one of the person is...* » ou « **one of them are* » ;
- **les pronoms everybody/everyone** → sont suivis du singulier, mais sont repris par la troisième personne du pluriel : « *Everyone is happy since they know life is beautiful* » ;
- **quelques faux-amis récurrents** : « *eventually* », « *actually* », « *actual* » qui signifient respectivement « finalement », « vraiment », et « réel » ;
- **quelques erreurs grossières** : « **political man/woman* » pour « *politician* » ; « *politic* » pour « *political* » (l'adjectif « *politic* » existe bien en anglais, il signifie rusé, diplomate, dans un sens proche du français roublard) ; « *people* » peut être le pluriel de « *person* » (dans ce cas, « *people* » se traduirait par « les gens » et serait bien entendu suivi du pluriel), mais il peut aussi être le singulier de « *peoples* » (auquel cas il signifie le « peuple », dans son acception ethnographique de « population » comme dans « *the peoples of Europe* ») ; le verbe « *discuss* » est transitif direct en anglais (« *to discuss something* ») et signifie « débattre » (on ne l'utilise pas dans le sens de « discuter », « converser », « parler ») ;
- **les années XX** : ne prennent pas d'apostrophe en anglais (« *the 1800s* » et non « **the 1800's* », « *the 1960s* » et non « *the *1960's* ») ;
- **Economic Vs economical** → problème sémantique lié à l'utilisation de l'un ou l'autre adjectif. Rappelons les définitions de chacun (*Oxford Dictionary of English*, 2010) ; **economic** : « *relating to economics or the economy* », **economical** : « *giving good value or return in relation to the money, time, or effort expended* ». En d'autres termes, « *economical* » signifie dans la plupart des cas « économique », c'est-à-dire « rentable », et pourrait être glosé comme suit : « qui ne revient pas cher ». La confusion étonnante entre ces deux adjectifs pose potentiellement de très nombreux problèmes de sens (par exemple s'il devait être question de « *The American *economical domination over Europe after 1918* »).